

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 MAI 2023	CS —	2009/1		<p>الدكتور خالد العفانی Dr. Khaled EL FANNI Dermatologue - Vénérologue شارع المراديون - 336 العنوان: 0522 55 55 43 التلفون: 0522 55 55 43</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL-KAFIA SARL Boulevard Habib Bourguiba N°25 - Casablanca Tél : 0522 55 55 43	12/5/23	106.300
		IN.P.E: 092103399

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dermatologue - Vénéréologue
 Spécialiste des maladies de la peau
 de l'ongle et de cuir chevelu
 Maladies sexuellement transmissibles
 Cosmétologies - Allergologie
 Chirurgie de la peau
 Laser

اختصاصية في الأمراض الجلدية
 الأظافر و الشعر
 الأمراض التناسلية- التجميل
 حساسية الجلد
 جراحة الجلد

الليزر
 12 MAI 2023

chait

Abbelghani

66.30



Maphar
 Bd Alkimia N° 6, Ql,
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 Pevaryl 1% sol pulv fl 30g
 P.P.V: 66,30 DH

11 Pevcaryl. lotion

1 app le matin sur le dos

40.00



GlaxoSmithKline Maroc
 Ain El Aouda
 Région de Rabat
 PPV: 40,00 DH

11 Dermovac gel

1 app le soir sur le dos

(R)

31 Cicaplast Bao B

1 app x 2/j sur le dos

الدكتورة خديجة الفني
 Dr. Khadija EL FANNI
 Dermatologue - Vénérologue
 المختصة في الأمراض الجلدية
 336، شارع الهراويين سباتا - الدار البيضاء
 Tel: 0522 56 93 43

41 kepmérők $B \leftarrow B_f$ (67%)

(R) 106.30 Rosenfeldt

Rm_o 15j



The English and the French
Government of the Netherlands
representatives of the Government
of the Netherlands, and the
Government of the United Kingdom
of Great Britain and Ireland
in the name of the
Government of the
United States of America,
have agreed to the following
Treaty, which is now
hereby signed.

14/5/2023
El gato
El gato